

4e année — N° 103 — 15 juillet 1952

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

VIGNE

MILDIOU : Des orages violents accompagnés localement de fortes chutes de grêle se sont abattus le 8 JUILLET sur diverses régions, dans le Roannais et surtout sur une longue bande allant du plateau des Coirons (Ardèche) à la banlieue est de Lyon et s'élargissant à nouveau vers le Jura.

Dans toutes les localités touchées par ces **orages** et qui n'avaient pas été visées par le précédent *Bulletin*, un traitement au cuivre (1,5 % de sulfate de cuivre de la bouillie bordelaise) devra être appliqué **au plus tard le 17 juillet.**

REMARQUE : Si de nouvelles pluies survenaient d'ici cette date, le traitement devrait être étendu aux localités atteintes.

VERS DE LA GRAPPE : Quelles qu'aient été les précipitations des dernières semaines, un nouveau traitement par poudrage à base de D.D.T., de Roténone ou une pulvérisation à base de S.N.P. devra être appliqué entre le 16 et le 19 juillet dans les régions suivantes :

Département de la LOIRE : régions 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 13 et 14.
» » l'AIN : régions 45 - 47 - 50 - 51.
» » la HAUTE-SAVOIE : en totalité.

POMMIER - POIRIER

TAVELURES : Les prescriptions relatives à la Tavelure portées à la fin de la rubrique « Carpocapse » du *Bulletin* N° 102 du 9 juillet, devront être étendues aux régions suivantes :

Département de la LOIRE : régions 5 et 12.
» du RHONE : régions 21 - 22 et 26.
» de l'AIN : régions 40 - 41 et 45.
» » l'ISERE : régions 101 - 102 - 103.
» » l'ARDECHE : régions 141 - 143 - 144 - 146 - 147 et 152.

Il est bien entendu que les localités de ces régions qui ont été très peu ou pas touchées par les orages du 8 juillet sont hors de cause. Les dates indiquées par le *Bulletin* N° 102 étant dépassées, ce traitement, uniquement anticryptogamique (cuivre seulement, le soufre étant actuellement dangereux), devra être appliqué **avant le 20 juillet.**

P93

BETTERAVES

TEIGNE : Le vol de papillons de 2e génération s'étend vers le nord où il est beaucoup plus intense que celui de 1re génération. Un traitement devra être appliqué entre le **17 et le 19 juillet** dans les régions suivantes :

Département de la DROME : Plaine du Valentinois, de la basse Isère et des Chassis, vallée de la Valloire, de la Galaure et de l'Herbasse.

Département de l'ISERE : Grésivaudan, basse vallée de l'Isère et plaine de Bièvre.

On utilisera une pulvérisation très mouillante ou, de préférence, un poudrage à base de D.D.T., de H.C.H., de S.P.C., de T.T.C. ou de chlordane.

COURRIER DES ABONNES

Depuis quelques jours nous parviennent de toute la Circonscription des échantillons présentant l'aspect suivant :

Grappes de raisins : Grains desséchés en masse sur une seule face de la grappe, sans aucune apparence de maladie ou de parasite animal à la limite.

Feuilles de poirier : Zone très nettement délimitée, vert olive uniforme puis brune, qui gagne assez rapidement du bord du limbe vers le pétiole ; souvent une seconde vague se produit, plus sombre, également du bord vers le centre. En général les feuilles tombent ensuite sur toute la longueur du rameau.

Epis de blé (certaines variétés locales) : Sur une face de l'épi surtout, enveloppes externes très fortement colorées en brun violacé sur toutes les parties exposées à la lumière. En enlevant les glumes (enveloppe la plus externe) on aperçoit la trace de leur ombre portée sur les glumelles (enveloppe sous-jacente) comme sur un papier photographique ; en général les grains sont racornis et ridés.

Sur trois végétaux différents, il s'agit des effets conjugués de trois causes communes : la sécheresse, la chaleur et la forte insolation.

Il est inutile de préciser qu'il y a à cela peu de remèdes :

Sur blé, la moisson s'achève et il n'est plus temps de chercher une solution.

Sur vignes et arbres fruitiers, la solution serait dans des arrosages fréquents et abondants, praticables en fait seulement sur certains vergers. Des arrosages du sol abondants mais peu fréquents, ainsi que des arrosages aériens en fin de journée sont plus dangereux, qu'utiles.

Ces accidents sont évidemment plus marqués avec les variétés à forte végétation, plus exigeantes en eau, ce qui pourrait condamner ces variétés dans les régions où les accidents sont fréquents, si la série d'étés très chauds que nous subissons depuis 1943 tendait à se prolonger. La même remarque est valable pour certains porte-greffes dont le chevelu est faible relativement à l'importance de la végétation aérienne et qui, de ce fait, n'assure une alimentation ni assez abondante, ni assez profonde.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G GRISARD.

127317 — Imp. Réunies de Lyon — 7-1952
Dépôt légal n° 1085 ———— 3-1952